



Procès Verbal du Conseil Municipal 30 Octobre 2025

Présents : Chantal Ayouaz, Jean Michel Desplan, Alban Dubois, Henri Desplan, Régine Fortis

Secrétaire séance : Desplan Jean Michel

La séance est ouverte à 19h00.

1) Approbation du procès verbal de la séance précédente :

Monsieur Le Maire procède à l'approbation du procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 07 Août 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2) Modification de la délibération « Fêtes et cérémonies » :

Il s'agit ici de rajouter à la ligne « Fêtes et cérémonies » présente dans le Budget au compte 623, les dépenses liées aux journées citoyennes.

Délibération prise à l'unanimité.

3) Approbation du PNR :

Parc Naturel Régional. Depuis 2019, le PNR « Comminges Barousse Pyrénées » est validé par le ministère de l'Écologie. Aujourd'hui, les communes doivent délibérer pour s'engager dans ce PNR. 196 communes sont prévues pour en faire partie. La Commune de Melles cotise déjà depuis plusieurs années pour la mise en place de ce PNR.

Une réunion a eu lieu à Melles, avec M. Ph. Terrance, membre du comité de mise en place du PNR où celui-ci nous a expliqué que la mise en place de ce PNR n'aurait pas d'incidence majeure pour les communes membres.

Délibération prise à l'unanimité.

4) Acquisition de plein droit des biens vacants et sans maître :

La Commune a engagé un travail sur les biens vacants depuis plusieurs années. 7 lots entrent dans la catégorie « acquisition de plein droit » par la Commune de Melles. Ces lots de petite surface, environ 3 ou 4 hectares au total n'ont plus d'héritiers connus. La Commune de Melles est toujours accompagnée par la SAFER sur les dossiers des biens vacants.

Délibération prise à l'unanimité.

5) Assiettes des coupes – exercice 2026 :

Plan d'aménagement forestier mené par l'ONF.

4 parcelles sont concernées. Parcelles 5A – 4A sur le secteur de l'Oumbré, destiné aux coupes affouagères, pour un volume estimé à 30m³.

Parcelles 51A – 52A situées après le Jarus pour un volume estimé à respectivement 869 m³ et 360 m³, prévues pour une mise en vente aux enchères pour des exploitants forestiers.

Le prix plancher sera fixé en accord avec l'ONF.

Délibération prise à l'unanimité.

6) Rectification du prêt à usage agricole :

Un contrat rédigé avec la nouvelle chèvrerie qui s'est installée sur notre territoire, présente une erreur concernant la surface communale mise à sa disposition. Une erreur sur les unités de mesure qui entraînerait la nullité de ce contrat. Il s'agit donc ici de refaire le-dit contrat en rectifiant les surfaces.

Délibération prise à l'unanimité.

7) Renouvellement assurance statutaire Centre de Gestion 2026/2029 :

Cela concerne la Caisse de retraite des employés de la Commune qui cotisent à la CNRACL. Il s'agit de reconduire le contrat avec cet organisme.

Délibération prise à l'unanimité.

8) Motion de soutien pour les petites lignes ferroviaires :

Certaines ligne SNCF sont en difficulté et menacées de fermeture. Il s'agit donc ici pour les Communes de se mobiliser pour soutenir les Communes concernées et ainsi maintenir les services publics partout où cela est nécessaire, au nom du principe de l'égalité de chaque citoyen devant le service public.

Délibération prise à l'unanimité.

9) Questions diverses

-Table de pique-nique : située sur une parcelle privée , beaucoup de camping sauvage sur cette zone, demande de déplacer cette table sur une parcelle communale. Table en béton difficile à déplacer. M . Le Maire propose de la déplacer au Clot deth Loup.

-Bulletin municipal : il sera diffusé durant le mois Décembre.

-Colis de Noël : négociation avec un fournisseur de Super U. Repas : organisation le 10 janvier

11h : vœux du Maire à la Salle des Fêtes

12h : repas à l'Auberge.

-Éboulement route Oumbré : plusieurs devis, premier à 77 000€, un autre à 2 500€ mais l'entreprise a abandonné car a jugé qu'il y avait trop de risques. Troisième devis : 6 000€. Demande de subvention pour ces travaux.

La piste reste interdite à la circulation en attendant.

-Réseau à Sacoste : réseau téléphonique via le Wifi de la Mairie diffusé vers les cabanes de montagne et renvoyé à Sacoste et Labach. Le poteau installé à Sacoste est trop court et ne permet pas de diffuser sur l'ensemble du quartier. Un autre poteau va être installé mais il manque une pièce radio pour le moment.

Un autre poteau sera placé sur le parking de Labach.

AFP : une réunion avec le sous préfet aura lieu début Novembre pour faire un état de la situation et adapter le périmètre en fonction des propriétaires qui sont pour et ceux qui sont contre. L'AFP reste la solution pour une reprise agricole qui permettrait de maintenir le territoire plutôt que de le laisser à l'abandon aux broussailles et ainsi lutter contre les risques d'incendie qui sont de plus en plus inquiétants.

Une obligation légale de débroussaillage et d'entretenir leurs parcelles existe pour les propriétaires, l'AFP serait pour eux un moyen de pouvoir répondre à cette obligation qui n'est pour le moment que très peu suivie d'effet. Pour plusieurs raisons. Mais cela devient indispensable aujourd'hui.

-Adressage : bientôt, chaque habitation Melloise aura un nom de rue et un numéro. Nous y travaillons depuis plusieurs mois, accompagnés par les services compétents de La Poste. A l'heure actuelle, nous sommes en attente de devis concernant les plaques de rues et les numéros d'habitations. Chaque citoyen recevra bientôt toutes les informations concernant la marche à suivre, ainsi que les numéros à appliquer sur son habitation, fournis gratuitement par la Commune.

-Cabanes : Uls : problème de serrure du cabanon qui ne s'ouvre plus. Sestagnous : problème de vitre cassée du poêle à bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30. Monsieur Le Maire remercie son Conseil municipal.

Le Secrétaire
Jean-Michel Desplan,

Le Maire,
Alban Dubois